

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72/1152/SG/FP portant admission à la pension de retraites d'un technicien du corps territorial des Travaux publics et du Port

n° 72/1152/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
29 juillet 1972

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1972

Date du numéro
10 août 1972

TEXTE INTÉGRAL

M. Ahmed Aouale Bilal, technicien de 1^{er} classe, 2^e échelon, du corps territorial des Travaux publics et du Port en service au Réseau général radioélectrique du Centre de Djibouti est, sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la pension de retraites, pour compter du 1^{er} août 1972.